# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2020

#### Point d'actualité :

- **Commissions :** Monsieur le Maire annonce que la plupart des commissions se sont déjà réunies
- Route Départementale : Monsieur le Maire explique que la rue du Général de Gaulle va faire l'objet d'un déclassement partiel, au profit d'une nouvelle voie entre les deux rond-points du SIZIAF. Le projet est financé par le Département et marquera la frontière entre le parc des Industries et la Commune. Il sera doté d'un merlon végétalisé de 2m50 et d'une voie piétonne et cycliste.
- **Reprise des écoles :** Séverine Rogez explique que l'école est désormais obligatoire pour tous les élèves avec un protocole sanitaire allégé. Les 2S2C (sport, santé, culture, civisme) sont maintenus. Monsieur le Maire salue le personnel enseignant et communal pour son implication dans ce dispositif. Madame Rogez ajoute que l es clés USB et les dictionnaires seront remis le 30 juin.
- Accueils de loisirs: Madame Rogez annonce que les centres de loisirs auront en juillet et en août, dans les écoles J Poteau et C Debussy. Le protocole sanitaire est quasiment identique à celui qui s'applique aux écoles, sans limitation du nombre d'élèves. Les inscriptions ont débuté. Les recrutements des animateurs ont été faits, en précisant que si les effectifs n'étaient pas atteints, la durée des contrats seraient revus à la baisse (15 jours au lieu d'un mois), pour permettre à un maximum d'animateurs de travailler. Madame Abrikossoff demande si les enfants partiront en camping. Madame Rogez répond qu'il a fallu annuler tous les séjours, suite aux mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Madame Mennuti demande si des sorties sont prévues. Madame Rogez répond que ce n'est pas exclu, même si elles devront être limitées. Monsieur le Maire rappelle le contexte particulier et appelle chacun à être compréhensif
- **Nouvelle association de pêche :** Monsieur Tartar rappelle qu'à l'origine une seule association gérait les étangs du SIAEV et du Beau Marais. Il a été décidé de confier la gestion de ce site communal à une nouvelle association. Monsieur le Maire rappelle le caractère exceptionnel de ce site.
- **Plan canicule :** Madame Abrikossoff annonce que la Commune organisera une rencontre avec les acteurs de santé de la Commune pour préparer une éventuelle canicule. Monsieur le Maire rappelle qu'il est important d'anticiper ces crises.
- **Travaux d'accessibilité :** Madame Abrikossoff annonce que des travaux d'accessibilité ont été réalisés pour accéder au distributeur automatique de billets et le long de la Mairie annexe.
- **SIAEV**: Monsieur Tartar annonce que le site est en cours de réouverture. Le camping ne sera pas ouvert cette saison et les activités aquatiques ne seront pas proposées aux groupes. Le comité syndical a demandé à ce que les communes membres puissent être prioritaires pour l'accueil des jeunes.

# **Procurations:**

Jean-Luc BOULET à Séverine ROGEZ Anne-Sophie ETOURNAUD à Alain QUEVA

Désignation des secrétaires : Christophe Dambrain et Annabelle Sion

# INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

# Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur Gruchala explique que Conformйment a l'article 1650-1 du Code Gйnйral des Impфts, il est instituй dans chaque commune une Commission Communale des Impфts Directs (CCID) composйe du Maire (ou son adjoint dйlйдий) et de 8 commissaires titulaires et 8 suppliants. La durйe du mandat des membres de cette commission est la mkme que celle du mandat du conseil municipal.

commission est la mкme que celle du mandat du conseil municipal. Il y a donc lieu de proposer une liste de contribuables (nombre double des siuges a pourvoir soit 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppliants). Cette liste est adressйе a la Direction Gйnйrale des Finances Publiques, qui disignera les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppliants qui siйgeront au sein de cette commission. Le Conseil Municipal est inviti a valider cette liste

1	WATERLOT Jean Paul
2	MILLE Bernard
3	BILLET Gaston
4	DEVEMY Annie
5	BOUSSEMART Marcelle
6	MONTREUIL Bernard
7	TACK Dany
8	DEMOULIN Brigitte
9	BLONDIAU Jean Marc
10	DELCROIX Daniel
11	BLANQUART Geneviuve
12	MERVEILLE Michel
13	LECLERCQ Isabelle
14	LEROY Jean Louis
15	LEROY Jean Claude
16	VANDERSTAPPEN Christian
17	RENVERSE Anne
18	BOULANGUE Alain
19	RENONCOURT Yves
20	VERMOTE Alain
21	VAN STAEN Renйe
22	DELANGLE Colette
23	DUPIRE Bernard
24	HENNEBOIS Marylise
25	HENNEBELLE Andrй
26	SELOSSE Damien
27	PRUVOST Fabien
28	RIAHI Mohammed
29	REVEILLON Christine
30	LEPREUX Sandie
31	WALLEZ Pauline
32	SION Annabelle

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une rйunion annuelle pour ajuster les valeurs locatives, a titre d'avis consultatif.

# Adopté à l'unanimité

# Désignation des représentants au Comité Technique et au CHSCT

Monsieur Goudsmett explique que le Conseil Municipal doit dăsigner ses reprăsentants auprus des instances de dialogue social.

<u>- reprйsentants au CT :</u>Il est proposй de nommer MM. Steve BOSSART, Didier GRUCHALA, Mme Sйverine ROGEZ et le Directeur Gйnйral des Services, Alexandre Lesage pour siйger au Comitй Technique

- reprйsentants au CHSCT

Il est proposй de nommer MM. Steve BOSSART, Didier GRUCHALA et Mme Sйverine ROGEZ et M. Gilles Goudsmett pour singer au CHSCT.

Monsieur le Maire explique que le Comitй Technique donne des avis sur les questions d'organisation collective du travail et que le CHSCT йtudie les questions relatives a la sйсuritй et aux conditions de travail des agents.

# Adopté à l'unanimité

# Approbation du Compte Rendu d'Activité au Concédant – exercice 2019 présenté par Territoires Soixante Deux dans le cadre de la ZAC Pasteur

Monsieur Gruchala rappelle que par dĭlibĭration du 11 janvier 2011, la ville de Billy-Berclau a confiĭ a la sociŭtŭ TERRITOIRES SOIXANTE DEUX l'amŭnagement de la ZAC Pasteur, par voie de concession d'amйnagement en date du 14 mars 2011.

A ce titre, le concessionnaire adresse annuellement, pour approbation au concüdant, un compte-rendu d'activitй comportant :

- l'avancement du projet au 31 dйсеmbre 2019 les prйvisions 2020
- un bilan financier actualisй,
- un plan de trŭsorerie,

Il est demandй au Conseil Municipal d'approuver ce compte rendu joint en annexe.

Monsieur le Maire rappelle la composition de ce programme : 70 lots libres, 13 logements individuels en vente en йtat futur d'achйvement (VEFA), 11 logements en accession aidйe, 66 logements locatifs collectifs, 10 logements sociaux type maisons de ville, 20 logements type biguinage, soit environ 190 logements.

Un projet de rŭsidence inclusive devrait ŭgalement voir le jour, en lien avec Maisons et Citŭs et le GAPAS.

Ce projet est destinй, entre autres, a combler, dans une ruelle mixitй sociale, le dйficit de logements sociaux, au titre de la loi SRU. Il sera йдаlement l'occasion d'implanter un nouveau bидипаде.

# Adopté à l'unanimité

# Avenant à la convention avec le SIZIAF et TERRITOIRES 62 pour l'occupation des parcelles destinées à la ZAC PASTEUR

Monsieur Gruchala rappelle que dйbut 2019, les parties ont signй une convention d'occupation prйсаire et temporaire des parcelles AP 242, 341 et 379 propriйtйs du SIZIAF au profit de la SAEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, amйnageur par voie de concession d'amйnagement de la ZAC Pasteur pour le compte de la commune de BILLY BERCLAU.

Ladite convention exposant que la durйe de la mise a disposition йtait fixйe a 12 mois du 1er janvier 2019 au 31 dŭcembre 2019, celle-ci doit faire l'objet d'un avenant afin de proroger ses termes d'une annue supplimentaire soit jusqu'au 31 dйcembre 2020.

Il est demandй au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire a signer cet avenant.

Monsieur le Maire ajoute que cette convention permet de garantir un accus aux entreprises pour la construction des logements de la ZAC Pasteur. Elle fera l'objet d'une r\u00fctrocession pour inscription au patrimoine communal.

# Adopté à l'unanimité

# Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour la réalisation d'un programme immobilier

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Billy-Berclau compte plus de 4 600 habitants. Soumise aux obligations de l'article 55 de la loi SRU et disposant d'un taux de logements locatifs sociaux de 12,71% en 2019, elle connaot a ce jour un dĭficit de 140 logements sociaux a produire pour atteindre l'objectif de 20%.

Afin de concourir a cette obligation de rattrapage, un secteur mutable de prиs de 6 000 ml a йtй identifiй rue du Gйnйral de Gaulle en vue d'y rйaliser un programme immobilier. Localisй en bordure de rue principale au sein de la partie village du Vieux-Billy, le site se compose d'un ancien corps de ferme et de terrains nus le jouxtant.

Sur ce foncier, un projet de construction de 16 logements locatifs sociaux pourrait кtre йdіfій.

La commune de Billy-Berclau sollicite l'EPF afin qu'il procиde a l'acquisition des terrains et a la dйmolition des betiments. L'EPF revendra, dans un dŭlai maximal de 5 ans, le foncier a l'opйrateur qui sera retenu suite a un appel a projet.

Afin d'assurer la mise en њuvre du projet, une convention opйrationnelle : **«Billy-Berclau – Corps de ferme, rue du Général de Gaulle»** doit кtre signйe entre l'EPF et la commune de Billy-Berclau arrкtant les conditions de rйalisation de l'opйration : nйgociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et la commune, travaux de dйmolition par l'EPF, cession des biens acquis par l'EPF a la commune ou a un tiers dйsignй par la commune.

Le Conseil Municipal est donc invitй a :

- solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la dйmolition des biens concernйs par l'opйration selon les modalitйs dйfinies dans la convention opйrationnelle notamment quant aux termes de la rйtrocession des biens ;
- a autoriser Monsieur le Maire a signer cette convention opйrationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y кtre rattachйs.

# Adopté à l'unanimité

#### Demande de subvention auprès du département pour l'acquisition de nouveaux documents

Madame Moyaert explique qu'afin de soutenir le fonctionnement des bibliothuques en accompagnant la constitution ou le dйveloppement des collections, le Dйpartement accorde une aide financiure aux bibliothuques communales qui remplissent les critures.

Le Conseil Municipal est invitй a autoriser le Maire a solliciter une subvention auprus du Conseil Dйpartemental du Pas-de-Calais.

# Adopté à l'unanimité

# Demande de subvention auprès du CNL pour le développement de la lecture pour publics empêchés de lire (livres gros caractères, livres audio)

Madame Moyaert rappelle que le CNL *(Centre National du Livre)* peut accorder une aide financiure aux bibliothuques pour soutenir les projets de qualitй њuvrant en faveur du dйveloppement de la lecture de publics етрксhйs de lire, du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie...

Il est demandй au Conseil Municipal d'autoriser le Maire a solliciter cette aide auprus du CNL (financement possible entre 30 % a 70 % d'un projet budgйtй au maximum a 2 000 €).

# Adopté à l'unanimité

#### Gratuité du centre culturel

Madame Moyaert propose au Conseil Municipal, de dйlivrer gratuitement le Pass Culture aux adhйrents rйsidents a Billy-Berclau du Centre Culturel (donnant ассиз a la bibliothиque et a la ludothиque) et ce, a compter du 1er juillet 2020.

Le tarif applicable aux personnes extйrieures a la commune reste inchangй, a savoir : un pass individuel a 15€ et un pass familial a 20€.

Concernant les ateliers thйвtre, les tarifs proposйs sont :

45€ pour les habitants de Billy-Berclau

90€ pour les personnes extйrieures.

Monsieur Bocquet demande si une caution est demandйe a l'emprunt. Madame Moyaert rйpond que le ruglement intйrieur prйvoit le remplacement de l'ouvrage ou du jeu non rendu. La personne est interdite de prкt tant que cette dйmarche n'est pas effectuйe.

#### Adopté à l'unanimité

# Désignation du délégué à la Fédération Départementale de l'Énergie

Monsieur Queva Rйmy demande au Conseil Municipal de procйder a la nomination d'un dйlйguй a la Fйdйration Dйpartementale de l'Йnergie.

Il explique que la FDE est un organisme reprŭsentant les communes auprus des concessionnaires d'ŭnergie et se tient garant de l'itat des riseaux. Elle subventionne igalement les projets communaux ;

Monsieur Bocquet ajoute que la FDE valorise les CEE.

Monsieur le Maire ajoute que la FDE subventionne la modernisation de l'йclairage dans la commune.

#### Adopté à l'unanimité

#### FONCTION PUBLIQUE

# Création d'un Compte Épargne Temps

Monsieur Gruchala rappelle l'avis favorable du comitй technique du 5 juin 2020.

Le Conseil Municipal est sollicit
 pour donner son accord a la cr
 ation d'un Compte 
 parque Temps a compter du 1er mai 2020 pour les agents de la collectivită.

Le compte йрагдпе temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une annue de service.

L'alimentation du C.E.T doit кtre effectuйe sur demande йстіte de l'agent avant la fin de chaque annйe civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'annйe suivante).

Ces jours correspondent a un report de :

- Congйs annuels, sans que le nombre de jours pris au titre de l'annйe puisse кtre infйrieur a 20 jours ou a l'йquivalent de 4 semaines de congйs pour les agents a temps partiel ou a temps non complet,
- Jours RTT (гйсирйгаtion du temps de travail).

L'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T dus qu'il le souhaite, sous rйserve de nйcessitй de service. Les nйcessitйs de service ne pourront кtre opposиes a l'utilisation des jours йрагдийs lorsque le compte arrive a йсhйance, a la cessation dйfinitive de fonctions ou si le congй est sollicitй a la suite d'un congй de maternitй, d'adoption, de paternitй ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Monsieur le Maire ajoute que ce dispositif permet un cumul de congйs et que la Municipalitй a choisi de proposer le maximum lugal concernant le nombre de jours.

#### Adopté à l'unanimité

#### Création de poste

Monsieur Queva propose de crйer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1иге classe a temps complet, afin d'accueillir un agent au service йvиnementiel. Une fois recrutйe, la personne changera de filiure et ce poste sera proposй a la fermeture lors d'un prochain Conseil Municipal.

# Adopté à l'unanimité

# Renforts temporaires

Madame Rogez rappelle que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face a des besoins d'accroissement temporaire d'activitй ou d'accroissement saisonnier.

Elle propose au Conseil Municipal de recruter a raison de 8 heures/semaine pour l'encadrement de la pause mйridienne :

Madame Rogez ajoute que ces postes sont notamment destinés à l'encadrement de la pause méridienne.

Elle propose йgalement la crйation d'un poste d'adjoint administratif 15 h/semaine du 1/07 au 31/08 indice brut 350 - majorй 327 pour palier a une surcharge de travail durant la рйгіоде estivale.

# Adopté à l'unanimité

#### Attribution d'une Prime COVID

Monsieur Queva rappelle l'avis favorable du comiti technique du 5 juin 2020

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle dans la fonction publique territoriale aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Les employeurs territoriaux peuvent verser une prime exceptionnelle à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Sont considărăs comme particuliurement mobilisăs les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujătions exceptionnelles auxquelles ils ont ătă soumis pour assurer la continuită du fonctionnement des services, conduit a un surcroot significatif de travail, en prăsentiel ou en tălătravail ou assimilă.

Le montant de la prime exceptionnelle est plafonnă a 1 000 euros exonărăs d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Les modalităs d'attribution de la prime exceptionnelle sont dăfinies par dălibăration de l'organe dălibărant de la йtablissement public de dans plafond. collectivitй territoriale son limite du ou la Les bŭnŭficiaires de la prime, le montant allouŭ et les modalitŭs de versements sont dŭterminŭs par l'autoritŭ territoriale.

Il est proposй de verser un prime de

35 € par jour travaillй pour les agents ayant йtй mobilisйs sur des activitйs caractйrisйes par leur рйnibilitй (ramassage des duchets, entretien des cimetiures) et/ou en relation directe et prolongue avec le public

- 50 € pour les agents ayant dы se rendre de fason durable et rйguliиre sur leur lieu de travail

Il est proposй au Conseil Municipal d'adopter cette proposition,

Monsieur le Maire rappelle que les agents se sont mobilis pour la continuit du service public pendant le confinement, notamment pour les personnes vulnŭrables et les gardes d'enfants du personnel soignant. Il rappelle que c'est une mesure facultative, qui correspond a la volontŭ de la Municipalitŭ de valoriser les efforts du personnel.

#### Adopté à l'unanimité

#### Autorisation de mise en place du télétravail

Monsieur Tartar rappelle l'avis favorable du comité technique du 5 juin 2020.

Le tŭlŭtravail dŭsigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu κtre exercites par un agent dans les locaux de son employeur sont rŭalistes hors de ces locaux de fason rŭguliure et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Il est proposй au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place du tйlйtravail pour les agents de la Ville de Billy-Berclau, dus lors que tout ou partie de leur activitй peut кtre exercйе a distance.

Après demande écrite de l'agent qui précise la quotité souhaitée ainsi que les jours de la semaine et lieu d'exercice de ses fonctions, le maire apprécie l'opportunité de l'autorisation de télétravail au vu de la nature des fonctions exercées et de l'intérêt du service.

La durée de l'autorisation est fixée à un an maximum. Elle peut être renouvelée par décision expresse après entretien de l'agent avec son supérieur hiérarchique et sur avis de celui-ci

Si l'autorisation de télétravail est pour raison de santé, la durée est soumise à l'avis du médecin du travail.

L'autorisation peut faire l'objet d'une période d'adaptation d'une durée qui sera convenue avec l'agent.

Monsieur le Maire demande au DGS d'expliquer cette démarche. Il s'agit d'une obligation légale, pour permettre à la fois de répondre à une crise éventuelle, impliquant la mise en place rapide et générale du télétravail et de répondre à la demande pérenne d'un agent.

Monsieur Vanderstappen demande si le télétravail fait l'objet d'une indemnisation. Monsieur Lesage explique qu'une indemnisation pour compenser les consommations électriques est possible.

# Adopté à l'unanimité

# FINANCES LOCALES

# Tarifs des locations de salles municipales

Madame Abrikossoff propose au Conseil Municipal la rйvision des tarifs des locations de salles suivant ce tableau. Ils s'appliqueront a compter du 1er janvier 2021. Les tarifs s'appliquant aux associations ne seront pas augmentйs pour soutenir la vie associative. Les autres tarifs sont augmentйs de l'inflation, avec un tarif prиfйrentiel pour les habitants de la Commune.

# Adopté à l'unanimité

#### Tarifs de la restauration scolaire

Il est demandй au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'annйe 2020/2021

Madame Rogez explique que compte-tenu du contexte sanitaire et social, il est proposй de ne pas augmenter les tarifs, pour encourager les familles a inscrire leurs enfants a la restauration scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs sont bien en-deзa de leur соыt rйel.

#### Adopté à l'unanimité

#### Tarifs de la garderie

Madame Rogez propose au Conseil Municipal de rйviser les tarifs de la garderie (2019/2020) qui seront appliquйs a compter du 1er septembre 2020.

Une augmentation de 1,1 % est propos
μ
e et les propositions de tarifs sont les suivantes :

Tarifs périscolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)			
	Quotient familial de 0 a 617	Quotient familial supйrieur a 617	
A l'heure	1,07 €	1,12 €	
A la demi-heure (de 18h30 a 19h)	0,54 €	0,57 €	
Petit dйjeuner et/ou goыter (non obligatoire)	1,07 €	1,17 €	

Tarifs extra scolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)					
Quotient familial de 0 à 617	Domiciliй а Billy-Berclau	Domiciliй а l'extйrieur <u>Quotient familial supérieu</u> <u>à 617</u>		Domiciliй a Billy-Berclau	Domiciliй a l'extйrieur
Matin et/ou aprиs-midi	3,20 €	4,27 €	Matin et/ou aprиs-midi	3,30 €	4,38 €
Petit dйjeuner et/ou goыter (non obligatoire)	1,07€	1,17€	Petit dйjeuner et/ou goыter (non obligatoire)	1,17€ €	1,27€ €

# Adopté à l'unanimité

#### Attribution de subventions

Monsieur Tartar propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Crйastyl 2000	850.00 €
- Club de cyclotourisme de BILLY BERCLAU	1 550,00 €
- France Dйveloppement TOGO BENIN	200,00 €
- Judo Club de B.BERCLAU	4 350,00 €
- Lilidance	800,00€
- Sambo B.BERCLAU	3 920,00 €
- Cercle de gйnйalogie et d'histoire de B.BERCLAU et environs	600,00 €
- Des moments Solides'R	400.00 €

Monsieur le Maire prйcise que certaines associatives doivent rйmunйrer des intervenants, ce qui explique certains montants importants. Les personnes membres des bureaux des associations concernйes sont invitйes a ne pas prendre part au vote

Adopté à l'unanimité avec 23 voix : madame Rogez (ayant procuration de JL Boulet) et Madame Dujardin ne prennent pas part au vote.

#### Rétrocession d'une concession au cimetière

Madame Abrikossoff informe le Conseil Municipal qu'une famille a acquis une concession perpйtuelle au cimetiure de BILLY-BERCLAU en 1994. Or, elle souhaite la rйtrocйder a la commune. Il est demandй au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le rachat de cette concession. Est exclue du remboursement la part (1/3) imputive au budget du Centre Communal d'Action Sociale. Le montant initial de la concession йtant de 45,73 €, le remboursement s'йlиvera donc a 2/3 de 45,73 € soit 30,49 € (15,24 € revenant au budget du CCAS).

Monsieur Le Maire rappelle qu'une dălibăration est năcessaire pour ce type de procădure.

#### Adopté à l'unanimité

#### **Garantie d'emprunt**

Monsieur Queva annonce que le Conseil Municipal est sollicitй pour donner son accord a la garantie d'un emprunt de 5 143 051€, a hauteur de 100 %, sollicitйe par Maisons et Citйs auprus de la Caisse des Dйрфts et Consignations afin de financer l'acquisition en VEFA de 44 logements.

La garantie est apportйe aux conditions suivantes : la garantie de la collectivitй est accordйe pour la durйe totale du prкt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquittй a la date d'exigibilitй.

Sur notification de l'impayй par lettre simple de la Caisse des Dйрфts et Consignations, la collectivitй s'engage dans les meilleurs dйlais a se substituer a l'emprunteur pour son paiement en renonsant au bйnйficie de discussion et sans jamais opposer le dйfaut de ressources nйcessaires a ce ruglement.

Le Conseil Municipal est invitй a s'engager pendant toute la durйe du prкt a libйrer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prкt.

## Adopté à l'unanimité

# Rapport sur les opérations immobilières

Monsieur Queva demande au Conseil Municipal d'approuver les transactions immobiliures intervenues au cours de l'annйe prйсйdente (2019) conformiment a l'article 114 de la loi 95-127 du 8.02.1995.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du local anciennement оссирй l'association des cyclos.

# Adopté à l'unanimité

# Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est produit par le percepteur. Il est identique au Compte Administratif.

#### Adopté à l'unanimité

#### Compte administratif

Monsieur Queva rappelle que Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif 2019. Il rappelle qu'il a fait l'objet d'un examen lors du dйbat d'orientation budgйtaire. Ce compte administratif pointe une trus Ійдиге hausse des dйpenses (+0,12%) et des recettes de fonctionnement (+1,17%). L'investissement subit une baisse (1 470 688€), du fait de l'aboutissement des grands projets du prйсйdent mandat (йсоlе J Poteau, chemin Dourlens...)

Monsieur Queva ajoute que la loi prйvoit que le Maire ne soit pas prйsent lors du vote du Compte Administratif, pour ne pas influencer le choix des conseillers municipaux. Monsieur le Maire quitte donc la salle et Monsieur Queva, prenant la prйsidence de l'Assemblйe, procиde au vote du Compte Administratif.

# Adopté à l'unanimité, le maire ayant quitté la salle avant le vote

#### Affectation du résultat

Monsieur Queva prйcise qu'aprus avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, il convient de statuer sur l'affectation du rйsultat constatant que le compte administratif prйsente les rйsultats suivant :

	RESULTAT CA 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2019	RESTES A REALISER 2019	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 366 526,06 €		+ 96 089,36 €	- 270 436,70 €	- 210 332,57 €	- 480 769,27 €
FONCTIONNEMENT	+ 2 822 700,72 €	- 800 152,69 €	+ 1 125 837,54 €	+ 3 148 385,57 €		+ 3 148 385,57 €

Considărant que seul le răsultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la dălibăration d'affectation du răsultat (*le răsultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorită couvrir le besoin de financement (dăficit) de la section d'investissement)* 

#### Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/	3 148 385,57 €	
Affectation obligatoire : = besoin de financement = agrйgat du rйsultat de clфture de la section d'investissement et le rйaliser)- cf /1068	e solde des restes a	+ 480 769,27 €
Solde disponible affectй comme suit : Affectation complémentaire en réserves – cf /1068		+ 119 000,00 €
Total affecté en recettes d'investissement Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement Total affecté au	- R 1068 - R 002 - D 001	+ 599 769,27 € + 2 548 616,30 € + 480 769,27 €

Monsieur Queva conclue que cette affectation du rŭsultat montre une bonne gestion des finances communales. Monsieur le Maire ajoute que depuis plusieurs annйes, la Commune dŭgage un excйdent, grвce a ses йсопотиве et sa bonne gestion.

#### Vote des taux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants :

	2019	2020
Taxe d'habitation	10,05 %	10,05 %
Foncier beti	27,73 %	27,73 %
Foncier non beti	30,35 %	30,35 %

Il est propose de ne pas augmenter les impôts, comme c'est le cas depuis prés de 10 ans.

Monsieur Queva ajoute que le produit la taxe d'habitation est d'environ 500 000€ et la taxe foncière sur le bâti 3,6M€. Monsieur le Maire précise que c'est essentiellement les entreprises du parc industriel qui contribuent le plus à cette dernière recette.

# Adopté à l'unanimité

# **Budget Primitif 2020**

Le Conseil Municipal est invitй a adopter le budget primitif fourni en annexe.

Monsieur Queva rappelle les principes budgйtaires : sincйritй, annualitй, unicitй, spйcialitй, йquilibre.

Monsieur le Maire rappelle les principes retenus pour batir ce budget : pas d'augmentation d'impфt, pas de nouvel emprunt, maintien de la qualitй de vie, des services publics et la vie associative et recherches d'йсоnomies.

Les prioritйs retenues sont :

- La retenue des dupenses, en limitant les hausses de dupenses a l'inflation
- Prise en compte de la nŭcessitŭ du paiement de la contribution au redressement des finances publiques et du prŭluvement au titre de la loi SRU et des impacts de la crise sanitaire.
- Le maintien du soutien a la vie associative, par les subventions et la mise a disposition des ŭquipements communaux.
- L'entretien du patrimoine communal, en maintenant des interventions rйguliures par les services communaux, en plus du recours a des entreprises.

Concernant les recettes de fonctionnement, monsieur Queva rappelle qu'elles proviennent principalement des imp¢ts, taxes et attributions de compensation provenant de la CABALLR.

Concernant l'investissement, elles sont principalement constituйes du virement de la section de fonctionnement.

Concernant les dipenses, l'objectif reste de maotriser les dipenses de fonctionnement en les maintenant a leur niveau actuel pour maintenir une capaciti d'auto-financement.

Monsieur Queva conclue son intervention en soulignant la compйtence du personnel, en lien avec une stratйgie dйfinie par les йlus, ce qui permet de maintenir de finances saines.

Monsieur le Maire salue йgalement le travail du personnel, qui est force de proposition et des йlus qui ont permis de proposer ce budget йquilibrй.

# Adopté à l'unanimité